



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 17 novembre 2022

Objet : Attribution de subventions « Animation »

Date de la convocation : 10 novembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 10 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de novembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 30

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame COLOMBANI Carulina ; Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda ; Monsieur LINALE Serge ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur TIERI Paul à Madame POLISINI Ivana ;
Monsieur GRASSI Didier à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Madame SALGE Hélène ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Madame Laura Orsini-Sauli élue secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu le règlement des subventions aux associations adopté par délibération du 17 décembre 2021 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2022/JUIL/01/10 en date du 13 juillet 2022 portant attribution de subventions pour les associations animation pour l'année 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 15 novembre 2022 ;

Considérant que dans le cadre de ses attributions de subventions, la collectivité prévoit un financement spécifique pour les associations œuvrant dans le domaine de l'animation et qui contribuent, par leurs actions, à apporter du dynamisme à la ville ;

Considérant la demande de subvention de l'office du tourisme à hauteur de 10 000 € pour la réalisation de son évènement « Creazione » et l'attribution par notre collectivité d'une subvention de 5000 € ;

Considérant l'annulation de l'évènement de la Bucciata subventionné à hauteur de 23 000 € ;

Considérant la possibilité de répartir ce montant de 23 000€ afin de compléter l'aide octroyée à l'office du tourisme à hauteur du montant de sa demande initiale et d'apporter aussi un soutien à l'association « Union des commerçants Bastiais » pour l'organisation d'un évènement de fin d'année ;

Considérant l'organisation de la première édition des apéros du marché de Noël du 27 au 31 décembre 2022 par l'Association « Union des commerçants Bastiais » représentée par son Président, Alexis VAUTRIN ;

Considérant que cet évènement festif a pour objectif l'animation de la ville durant les fêtes de fin d'année et le soutien de l'activité des commerçants de la place de l'hôtel de Ville ;

Considérant que cet évènement, qui aura lieu sur la Place du Marché, consistera en l'installation d'une structure couverte centrale et de plusieurs chalets à proximité des terrasses occupées par les commerçants et l'organisation de concerts tous les soirs du 27 au 31 décembre 2022.

Considérant les demandes de subvention suivantes :

Associations	Motif	Montant demandé pour 2022 (€)	Proposition de subvention pour 2022 (€)
Union des commerçants Bastiais	Organisation de la première Edition des apéros du marché de Noël	10 000	8 000
Office de Tourisme de l'Agglomération de Bastia	Organisation de la sixième édition du festival CREAZONE du 16 au 19 juin 2022 au Palais des Gouverneurs	10 000 (5 000 déjà versés CM 13/07/22)	5 000

Après avoir entendu le rapport de Madame Linda PIPERI,

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention complémentaire de 5 000 € à l'office du tourisme pour son évènement «Creazione».



Article 2 :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention à l'association Union des commerçants Bastiais à hauteur de 8 000 € pour l'organisation de la première Edition des apéros du marché de Noël .

Article 3 :

- **Précise** que ces crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022, chapitre 65, compte 657400, fonction 025, code gestionnaire ANI.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Laura ORSINI-SAULI

Le Maire,

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.